

ici! ensemble

Informations à l'attention des expert-e-s 2022-2024



Fiche d'information – Accompagnement professionnel «ici.ensemble.»

Quels projets bénéficient d'un accompagnement professionnel?

- Sur les 92 projets sélectionnés pour un soutien d'«ici.ensemble», **près d'un tiers** se sont vu proposer un accompagnement par un-e professionnel-le. Un autre tiers a eu la possibilité de suivre une formation auprès d'un prestataire tiers. C'est notamment le cas pour des organismes responsables qui souhaitent obtenir un soutien au niveau organisationnel, administratif ou financier.
- Nous avons recommandé à tous les soumissionnaires de projet ayant exprimé le besoin d'un soutien plus spécifique et/ou complexe de prendre contact avec un-e expert-e dans le domaine concerné. Nous leur avons à chaque fois proposé **1, 2 ou 3 noms de spécialistes à contacter**. Les organismes responsables des projets pouvaient librement décider quel-le expert-e ils souhaitaient contacter.

Plafond de dépenses et durée d'un accompagnement professionnel par un-e expert-e

- «ici.ensemble.» peut financer un accompagnement **d'au maximum 20 heures à Fr. 120.00/h** par projet, soit un **plafond de dépenses de Fr. 2400.00**, tous frais compris.
- L'accompagnement professionnel doit avoir lieu pendant la durée du soutien (**du 1.5.2022 au 30.4.2024**).

Décompte de prestations

- Les conseils, coachings ou autres formes d'accompagnement professionnel peuvent être facturés à un **tarif horaire de Fr. 120.00/h**, qu'ils aient été donnés par téléphone, courriel, en ligne ou sur place. Cela englobe d'éventuels **premiers entretiens**, même s'ils ne mènent à aucune collaboration.
- **Les frais et le temps de déplacement** peuvent également être facturés dans la limite du plafond de Fr. 2400.00 par projet. Les **quittances** doivent être jointes à la facture.

Facturation

- **Une facture globale** doit être établie **pour chaque projet accompagné**.
- Vous trouverez un **modèle de facture** en annexe.
- Veuillez envoyer vos factures à **Valérie Amrein / SA4D**:
 - de préférence par voie électronique: **info@ici-gemeinsam-hier.ch**
 - ou par voie postale à: Swiss Academy for Development, Valérie Amrein, ici.ensemble., Bözingenstr. 71, 2502 Biel/Bienne
- Les factures devront être remises **jusqu'au 30.4.2024** (fin de la période de soutien).

Personnes indépendantes

- Veuillez noter qu'à partir d'un revenu de plus de Fr. 2300.00 par année, **une attestation d'exercice d'une activité indépendante** doit être annexée à la facture.

Personnes salariées

- Si les honoraires dépassent Fr. 2300.00 par année et que vous n'êtes pas indépendant-e, un contrat sera conclu avec la FCM. Le cas échéant, veuillez nous contacter pour que nous puissions établir les documents contractuels nécessaires.

Évaluation

- Au cours du **premier trimestre 2024**, nous vous enverrons une **courte enquête** sur les accompagnements professionnels.

En cas de question, vous pouvez vous adresser à tout moment à Valérie Amrein / SA4D:
info@ici-gemeinsam-hier.ch.

Interlocutrice

Valérie Amrein, collaboratrice de projet «ici.ensemble.», info@ici-gemeinsam-hier.ch ou par téléphone au 032 344 30 52.